

ACTES DU FORUM

Pour des campagnes vivantes !

11 mars 2024 – Quiers-sur-Bezone



FORUM

des Confédérations paysannes du Centre Val de Loire et du Loiret
Pour des campagnes vivantes !

LUNDI 11 MARS 2024 A PARTIR DE 14H

SALLE POLYVALENTE DE QUIERS-SUR-BEZONDE (45)

OUVERT À TOU.TE.S

AU PROGRAMME:

- VILLAGE ASSOCIATIF DES INITIATIVES LOCALES
- RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA « FERME DANS LE GUIDON »
- TABLE RONDE AUTOUR DE L'INSTALLATION AGRICOLE EN COLLECTIF

INSTALLATION, TRANSMISSION, VIABILITÉ, CHANGEMENT CLIMATIQUE...DE NOMBREUX ENJEUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉES LES FERMES DE NOTRE TERRITOIRE. DÉCOUVREZ PLUSIEURS STRUCTURES, ACTIONS ET INITIATIVES INNOVANTES DU LOIRET EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE DANS DES CAMPAGNES VIVANTES !

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:

CONFEDERATION PAYSANNE DU LOIRET
9, PLACE DE LA HALLE SAINT PIERRE
45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
TEL 07 62 30 77 67
MAIL: CONTACT@CONFEDERATION PAYSANNE45.ORG
RETROUVEZ TOUTES LES INFOS EN LIGNE : CLIQUEZ [ICI](#)



Confédération paysanne
Centre-Val de Loire

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



Région
Centre-Val de Loire

INTRODUCTION

PROGRAMME : Village associatif des initiatives locales, retours d'expériences « La Ferme dans le guidon », table ronde autour de l'installation agricole en collectif

Mot d'accueil de Laurent Beaubois, Porte-parole de la Confédération paysanne du Loiret, remerciements aux partenaires, au Conseil régional qui finance ces forums et aux structures qui sont venues présenter leurs actions et qui s'engagent sur nos territoires.

Prise de parole de Temanuata Girard, Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire en charge de l'agriculture et de l'alimentation :

« Je suis ravie d'être présente pour ce forum que la Région Centre Val de Loire accompagne. Notre attachement aux territoires s'illustre notamment dans nos nombreux échanges et par le soutien financier de la région Centre Val de Loire. Ce temps est primordial car il permet la mise en lumière de l'Agriculture paysanne et de ses acteurs. »

Prise de parole d'Adèle Touzeau, animatrice syndicale de la Confédération paysanne du Loiret :

« Je remercie fortement la Région Centre Val de Loire pour son soutien et son accompagnement à l'organisation de ce forum. Pour ce premier temps de découverte du village associatif, vous allez pouvoir rencontrer et échanger librement avec des structures du territoire Loirétain qui vont présenter leurs actions. Vous allez avoir trois stands initiatives à découvrir pendant 20 minutes et puis chaque groupe tournera pour découvrir les trois stands suivants. Je vous souhaite de bons échanges ! »

VILLAGE DES INITIATIVES

Extraits d'échanges vécus sur des stands.

STAND Loiret sans OGM et sans pesticides

Questions :

- **Existe-t-il des analyses ?**

Oui de certains produits dangereux, comme les adjuvants. Mais pas d'analyse de l'effet cocktail.

- **Quelles actions mènent l'association ?**

Information au grand public, à travers notamment des analyses d'urine, diffusion aussi à la presse, production de tracts pour vulgariser...

Ce sont des sujets complexes, nous avons quelques résultats mais on connaît mal les effets, qui peuvent se combiner à d'autres facteurs.

Il y a quand même des choses sûres : la MSA reconnaît Parkinson, le cancer de la prostate et le mélanome comme des maladies professionnelles liées aux pesticides.

- **Est-ce possible que l'eau soit en non-conformité de manière récurrente ? Notamment par rapport aux nitrates ?**

Pour éviter cela, ils font des forages plus profonds. Ils mélangent avec d'autres eaux pour diluer. Ils construisent des usines de potabilisation qui coûtent très cher. Celle de Montargis en construction, on sait déjà qu'elle sera trop petite.

STAND CUMA

Les CUMA du 45 représentent 3200 agriculteur.rices, de tous bords. Dans chaque coopérative, il y a tout un panel de matériels. Il y a certaines CUMA où se côtoient par exemple un producteur de champignons bio et des céréaliers. Elles existent depuis plus de 100 ans. L'origine ce sont des coopératives d'abattage.

Il y a 135 CUMA dans le 45. 2 agriculteur.rices sur 3 du département sont dans ce réseau.

Une CUMA, c'est au moins 4 agriculteur.rices qui achètent ensemble.

Questions :

- **Je suis paysanne à Lorris. Il y a 10 ans, je voulais une machine à récolter le cassis, il n'y en avait pas à la CUMA. Je voulais aussi labourer pas trop profond, mais je me suis faite rembarée.**

Dans les CUMA existantes, il est possible de créer des sections qui soient différentes.

- **Mais s'il n'y a pas l'outil, les 4 abondent pour un matériel qui ne va servir qu'à une personne ?**

Moi je suis au taquet en termes de remboursement. Pour une machine achetée par une CUMA, c'est un autre emprunteur. L'idée c'est de tout mutualiser.

- **Ma difficulté par exemple, c'est que le matériel à semis direct est trop large pour passer chez lui.**

ça vaut le coup d'aller voir la CUMA. Si le matériel peut être rentabilisé, il est possible que la CUMA investisse.



STAND La Source Bio, magasin de producteur

- **Comment faites-vous fonctionner votre magasin ?**

Le fonctionnement du magasin est entièrement co-géré par des paysan.nes. Il n'y a pas de salarié.e. Le magasin est ouvert en fin de semaine et nous organisons des permanences tournantes pour assurer l'ouverture.

C'est un peu de lourdeur à gérer en plus du travail sur nos fermes mais c'est intéressant de se retrouver du côté commerce, d'organiser les tournées pour optimiser la logistique...

Nous avons récemment l'arrivée d'une bénévole pour nous aider qui n'est pas paysanne

- **Quels statuts avez-vous et où êtes-vous situés ?**

Nous sommes en SAS. Le local que nous occupons était une ancienne épicerie. Alors nous ne sommes pas directement dans le centre-ville mais les gens avaient l'habitude de venir jusque-là et puis l'aspect commerce de proximité attire les voisins.

INTERVENTION D'ADELE BEAUBOIS

« LA FERME DANS LE GUIDON »

Notre tour de France des fermes à vélo commence en 2023. L'idée naît au retour du confinement. Le Covid a stoppé nos études, certains étudiants de ma promo sont retournés sur la ferme familiale.

Trois collègues de promotion commencent à s'interroger sur l'installation agricole : est-ce pour moi ? Est-ce que l'on s'en sort ? La situation actuelle n'est pas encourageante mais certains ont peut-être des bonnes idées ?

De là, le projet prend forme : partir à la rencontre des paysan.nes un peu partout en France pour comprendre la réalité de leur métier et voir comment ils s'en sortent...

La Ferme dans le guidon voit le jour.

La Ferme dans le guidon c'est :

7 mois de voyage à vélo, alternant les périodes de stages (3 semaines environ) et les périodes d'itinérance, avec 1 ferme différente tous les soirs. Au total : 3000 km parcourus, plus de 60 fermes rencontrées, toutes tailles, toutes productions confondues.

Nous partons le 20 février de Nice : 1^{er} problème de collectif, 2 semaines après le départ. Beaucoup de temps a été consacré à la préparation du projet : presque 2 ans jusqu'à la fin des études. On a parlé itinéraires, prise de contact avec les fermes, financements etc. mais pas tellement de préparation sur la question de la dynamique collective. Le groupe a appris au fur et à mesure certaines méthodes de gestion du collectif. Je précise que l'histoire que je raconte aujourd'hui part de son expérience personnelle d'une expérience collective.

Elle ne va pas faire une liste de toutes les personnes passionnantes rencontrées, mais je vais partager les choses qui m'ont le plus marquée.

Première claque, très vite, dans les Alpes-Maritimes : les impacts du changement climatique et l'accès à l'eau. Nous n'avions pas réellement pris la mesure des impacts actuels. On rencontre un pisciculteur : il est installé au pied d'une source, captée pour l'eau potable, pour alimenter les villes de la côte. Aujourd'hui, les $\frac{3}{4}$ de l'année il n'y a plus de surplus d'eau. Toute la source alimente les villes pour l'eau potable. Donc on fait fonctionner une pompe pour oxygéner l'eau. Autre rencontre : un éleveur a planté ses champs en agroforesterie, il est à la veille de la retraite en 2022, il a passé l'été en étant ravitaillé en eau potable par les pompiers. Il remettait en question le fait que ses enfants reprennent la ferme au vu des difficultés actuelles.

Partout en France, les gens parlaient de sources qui jamais ne se tarissaient, mais elles n'ont finalement pas résisté à sécheresse de 2022.

Sur la question du foncier : nous avons été témoins de très gros problèmes, notamment dans les Alpes-Maritimes : 1600 € l'hectare vendu par la SAFER. Les gens donnaient parfois 25 000€ pour des terres pauvres, sans accès à l'eau. Pour les bons terrains, dans le Var, on est proche de 50 000€ l'hectare.

A ces prix-là, c'est très dur de s'installer.





Autre aspect problématique : la rétention foncière. Le terrain constructible vaut 4 fois le prix du terrain agricole, donc des sommes énormes sont en jeu. Certains propriétaires ne veulent pas louer aux agriculteur-rices et attendent que leur terrain devienne constructible.

L'habitat est aussi un problème : beaucoup de personnes n'arrivent pas à se loger près des terres qu'ils trouvent. Par exemple, un maraîcher en Ardèche cherchait des associés. Il parvenait à avoir des porteurs de projet, qui s'installaient en habitat léger, mais se faisait déloger par la mairie. Une productrice

d'escargots que nous avons rencontrée n'a pas obtenu de permis de construire pour faire une 2ème habitation sur ses terres.

Nous avons aussi rencontré des bonnes idées :

La régie agricole de la commune de Mouans-Sartoux

La régie agricole de la commune de Mouans-Sartoux, toujours dans les Alpes-Maritimes, 1000 élèves, 3 écoles primaires, 3 cantines scolaires. Cette commune a eu le déclic du bio en 1998. Ils ont commencé doucement en passant au bœuf bio et ont fini en cantine 100% bio depuis 2012. En 2005, ils préemptent des terrains dans le centre-ville, arrêtent un projet immobilier et installent une régie agricole : 3 maraîchers salariés sur la commune produisent 25 tonnes de légumes par an pour fournir les cantines. Pour les maraîchers, cela représente : 0 frais d'installation, le statut de fonctionnaire, une couverture sociale, un salaire et des débouchés garantis, pas de temps passé sur la commercialisation, ni la gestion administrative, assurée par la mairie.

Nous avons relevé toutefois quelques inconvénients à cette démarche plutôt novatrice : la perte d'autonomie sur l'aspect financier et sur les investissements pour les maraîchers. De plus, la pérennité du projet dépend de la politique du Maire, qui peut changer avec des élections. On note également un accès restreint à la formation qui engendre des difficultés pour faire évoluer les techniques de travail. Les salariés-maraîchers n'ont pas le choix de leurs équipes, ni de la hiérarchie. Ce qui limite également l'autonomie dans la prise de décision.

Au niveau de la commune, des engagements ont été pris autour du développement de la pédagogie alimentaire auprès des enfants. Elle estime une augmentation générale de la consommation de produits bio et locaux d'environ un tiers. Petite anecdote : dans des communes voisines, des enfants se sont plaints que leur cantine ne soit pas bio !

Sur le plan de l'urbanisme, la ville porte une volonté de développement agricole. Le PLU de 2012 fait passer la surface totale de terres agricoles de 40 à 120 ha. L'objectif serait d'augmenter encore pour que le village soit autonome en légumes. La mairie est proactive et tente de monter des projets pour faire le lien entre les porteurs de projets et les propriétaires fonciers, qu'elle démarque, pour leur dire que les terres ne deviendront pas constructibles et les inciter à louer à des paysan·nes. Pour soutenir les installations, la Mairie propose des aides à l'installation et finance 20% du matériel à condition d'être en bio. Elle travaille aussi sur un espace test agricole et sur un projet de hameau pour avancer sur le problème du logement.

La commune de Lagraulet-du-Gers

Cette commune a également mis en place une régie agricole avec un maraîcher municipal qui produit des légumes pour les 60 enfants de l'école. A l'origine, il y avait aussi l'envie d'engager une restauratrice pour qu'elle cuisine le soir et le week-end sous forme de restauration. Aujourd'hui, le restaurant marche très bien. Il y a même un nouveau chef qui vient pour les enfants.

SCTL : Société Civile des Terres du Larzac

Suite aux luttes du Larzac, l'Etat a récupéré 6 300 ha, géré par la SCTL. Sur le volet agricole, l'installation est encouragée par le développement du bail de carrière qui assure aux paysan·nes une sécurité foncière pour toute leur carrière.

Le principe : une maison de fonction mise à disposition en arrivant, l'agriculteur·rice paye alors une somme correspondant à une valeur d'usage, évaluée par la SCTL (bien en deçà du marché immobilier). Au départ de l'agriculteur·rice, il y a une nouvelle évaluation de la valeur d'usage et la part mise au départ est restituée. C'est un fonctionnement très intéressant : il y a l'exemple d'une éleveuse installée sur 120 ha avec brebis et chèvres, pour 55 000€ : 40 000€ de parts sociales et 15 000€ de logement. Le point négatif, c'est la nécessité de quitter la maison à la fin de la carrière et peu de maisons sont disponibles sur le plateau, donc potentiellement les paysan·nes doivent quitter le territoire.

Les investissements collectifs

C'est un principe assez répandu, notamment sous la forme de CUMA, pour l'achat de matériel entre voisins.

Autre forme intéressante : la création d'un atelier de transformation. Un exemple, celui de la conserverie du Vic Blih en Pyrénées-Atlantiques : dans le projet, 300 agriculteur·rices, 35 salarié·es, une chaîne d'abattage volailles et un laboratoire de transformation toutes viandes. Le projet est porté initialement par un agriculteur élu au conseil municipal. Il réussit à convaincre la communauté de communes de compléter le budget. 5 ans plus tard, plusieurs agriculteur·rices ont pu racheter l'outil de production, pour la communauté de communes cela représente une opération blanche. La gestion appartient maintenant aux producteur·rices. Cette initiative est un exemple d'outil concret pour créer des emplois sur le territoire local.

Biau germe, Lot-et-Garonne

C'est un exemple d'un Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) qui produit de la semence et qui regroupe 14 fermes et 27 membres. Le collectif gère toutes les étapes : production, semences, triage dans les locaux, tout cela est géré par les producteur·rices, en commun. Ils disposent d'un catalogue avec 400 variétés population, plutôt adressé aux amateurs. Pas de salarié·es, que des producteur·rices qui donnent du temps, 15 000h de travail sur l'année au total, chacun réussit à être rémunéré en fonction du temps de travail.

Les fermes collectives

Nous en avons rencontré un certain nombre durant notre périple, avec des modèles très divers. On peut citer des points positifs sur tous les projets, comme une diversité et une complémentarité des productions.

L'association Terre de liens soutient souvent les projets à plusieurs, notamment quand les exploitations à reprendre sont grandes. L'association cherche souvent des porteurs de projets à installer sur ces mêmes parcelles afin de répartir les coûts.

Au final, nous remarquons que plusieurs solutions reposent sur l'absence de capitalisation sur les fermes, qui permet des reprises plus faciles.

Information agenda : Evènement Paysannons 2 : rencontre entre collectifs agricoles, porteurs de projet, accompagnateur·rices, du 17 au 19 mai 2024 au [Moulin bleu](#) (41).

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question : Quand au bout de quelques semaines, il y a eu des tensions dans le collectif, comment avez-vous géré ça ? Qui vous a aidé ? Et dans une mairie, si on imagine un changement de PLU : comment ça peut se passer pour rendre des terres publiques ?

Adèle Beaubois (AB) : Il est possible de prendre en exemple de la Mairie de Mouans... Le Maire est en place depuis plus de 25 ans, donc la prise de conscience est ancienne. Ils ont pu anticiper le passage de certaines

zones en agricole : toutes les zones constructibles dans le futur, des friches, des espaces de bois ou loisirs en vue d'aménagement. Ils ont repassé un maximum en agricole. Tous les détails sont sur [le site de la mairie](#).

Pour ce qui est des problèmes de collectif : certaines fermes collectives partagent leur fonctionnement, leurs outils et proposent leurs solutions. Il y a aussi plein de structures qui peuvent accompagner et donner accès à des fonctionnements, on a pu transposer des solutions et des outils... mais y'a plein de structures d'accompagnement, par exemple [l'ATAG](#) qui est spécialisée sur ces questions.

Question : Parmi les fermes visitées, quelle formes juridiques avez-vous rencontrés : SCOP, SCIC, GAEC ? Et quel était l'état d'esprit des personnes rencontrées ? Plutôt jeunes ? Intergénérationnel ?

AB : Nous avons rencontré tous les modèles et formes juridiques possibles. Cela nous a donné beaucoup de bonnes idées. Au niveau des collectifs, nous avons plutôt vu des collectifs en cours de création ou assez jeunes (moins de 10 ans). Lors de notre visite en région Rhône-Alpes, nous avons rencontré beaucoup de projets intergénérationnels avec une passation des savoirs entre jeunes et anciens.

Question : Ta présentation paraît comme une solution possible pour la reprise des exploitations et pour éviter la capitalisation sur les fermes mais pour ceux qui partent à la retraite, quelles solutions pour céder sa ferme tout en gardant un toit sur la tête ?

AB : pour la génération qui part à la retraite en ce moment, c'est certain que ce n'est pas possible de changer tout maintenant mais c'est à anticiper pour les futur.es installés.es.

Question : J'ai beaucoup d'exemples de projets collectifs qui ne marchent pas. Quels seraient les dénominateurs communs avec les projets qui marchent ?

AB : Je dirais que le temps que chacun consacre individuellement et collectivement pour préparer et travailler avec le collectif est déterminant. Ce qui m'a marqué c'est que les gens qui s'installent en collectif ne se projettent pas forcément toute leur vie dans un métier agricole. C'est parfois une période de vie. L'accompagnement par des structures et la communication sont essentielles pour la réussite du projet.

Question : Quel accueil avez-vous reçu sur les fermes ? Comment avez-vous pris contact ?

AB : Nous voulions faire des stages, car ne nous voulions pas nous limiter au woofing. Nous avons fait des conventions de stages, donc nos arrivées étaient prévues. Nous avons eu un très très bon accueil. C'était humainement très fort, très intense.

Question : les facteurs de difficultés paraissent externes à l'exploitation. Est-ce que l'on retrouve des éléments internes qui seraient des facteurs communs de difficulté ?

AB : La différence entre l'investissement et le confort de travail. Il faut trouver un juste milieu entre les deux.

Question : Ces collectifs sont une innovation sociale et est-ce qu'on va chercher plus loin, hors de la corporation, pour s'ouvrir ?

AB : Il y a beaucoup d'événements culturels sur les fermes où nous sommes passés, comme vecteur de vie rurale. Un collectif en Isère a monté une association locale pour permettre aux locaux de s'investir dans la vie de la ferme. Une partie du financement en épargne citoyenne a été mise en place pour que les consommateurs puissent s'impliquer aussi financièrement.

Question : Votre expérience est très intéressante, est-ce que votre collectif existe toujours ? Pourquoi ne pas de faire le reste de la France ?

AB : Le collectif a été limité dans le temps et ne pouvait pas voir toute la France. L'association existe encore. Il est possible de reprendre l'association si vous avez envie pour continuer ce projet.

Question : Comment les collectifs les plus anciens arrivent-ils à se renouveler ?

AB : La réponse dépend vraiment des fermes. Pour la ferme de la Tournerie en Haute-Vienne, c'était un collectif créé par une bande d'amis il y a 10 ans. Il y a un gros turn-over dans les associé-es (passage de 10 à 3), mais

6 nouveaux porteurs de projets arrivent. Le renouvellement se fait bien dans cette ferme-là. Ils ont bloqué leurs parts sociales à 7000€ donc ce système est accessible, voire sans DJA, cela facilite l'installation.

Question : L'administratif peut être un frein à l'installation, notamment quand on est sur des projets innovants. Y a-t-il des pistes ?

AB : Il y a beaucoup de freins sur le montage administratif, notamment des SCOP, qui est encore très compliqué. Il y a un gros travail politique à faire en amont pour faciliter cela. Sur certaines structures, les fonctions supports de compta sont parfois mutualisés pour s'entraider.

TABLE RONDE : L'INSTALLATION AGRICOLE EN COLLECTIF »

INTERVENANTS

- **Alain NIKAIZE**, expert-comptable, suivi d'agriculteur-rices en bio et de fermes collectives
- **Romain COUDERT**, CIAP CVL, portage d'activité et actions mises en place dans une autre forme de collectif, statut ESA, SCIC agricole
- **Valentin RHIEM**, en cours d'installation sur la ferme des Trois parcelles a Yèvre-la-Ville, maraîchage / transformation / céréales
- **Bruno COEUR**, Maire de la commune de Bou



Quels écueils et solutions pour l'installation en collectif ?

Valentin Rhiem : Je suis en cours d'installation, et j'ai la particularité de traverser une cession de ferme, une installation et une association. Je suis en cours d'association avec Mathilde et Simon depuis 2021 aux yeux de la chambre. Nous avons bénéficié du suivi de l'ADEAR par Romain, pour des questions de calendrier puis nous avons été accompagnés sur l'aspect collectif par une personne indépendante dans la Creuse. Elle a baigné dans le milieu agricole et s'est formée sur le tard, elle est psychothérapeute, elle a suivi plusieurs collectifs agricoles, la ferme de Chantôme par exemple. Josiane nous proposait des sessions de travail régulières avec un calendrier des sujets à aborder. Toutes ces discussions sont en cours. Pour moi, un des points clés de l'installation en collectif, c'est avoir quelqu'un d'extérieur qui puisse être médiateur. On ne voulait pas quelqu'un qui ne comprenne rien à ce qu'on raconte, on voulait quelqu'un qui capte les spécificités du milieu agricole, nous sommes contents de notre avancée.

Sur l'aspect accompagnement technique sur le projet et sur l'installation en collectif, pourrais-tu nous donner un outil ?

Valentin Rhiem : La réunion ! Ça a été compliqué car la situation fait qu'on est trois associés arrivés avec Mathilde sur la ferme de Simon, qui travaillait en individuel depuis trois ans. Il a fallu repenser un nouveau processus de prise de décision. Nos réunions servent pour préparer la production, organiser l'équipe de 12 personnes. Nous nous réunissons toutes les semaines pendant 2 ou 3h : association, mercuriale, prévisionnel de production.... On passe beaucoup de temps à discuter. Etant donné qu'il y a déjà quelqu'un d'installé, on s'interroge sur les statuts possibles.

Quel est le profil de Simon, qui est déjà installé ?

Valentin Rhiem : Simon est trentenaire, avec un père céréalier. La ferme est donc familiale, propriétaire avec des baux, en fermage. Je crois que les jeunes installés n'ont plus forcément envie de travailler comme les anciens. Il faut chercher une formule qui nous correspond avec la mise en place d'un prêt de terres ou mise à disposition SCEA ou GAEC. Il faut essayer de déconnecter le patrimoine du côté investissement dans les terres. C'est bien d'avoir un patrimoine mais si personne ne veut l'exploiter, ça ne sert à rien !

Le plus simple est de passer par un notaire qui encadrera un éventuel commodat et/ou avec une association loi 1901 qui permet une certaine souplesse.

Dans tous les cas, il n'y a pas de formule miracle. Adèle, tu peux très bien faire sur les terres qui t'appartiennent un prêt d'usage, s'entraider, chacun fait les ventes et les marchés souhaités, mais si ta fille veut partir elle ne peut pas revendiquer un bail rural, mais juste ce qu'elle a acheté à son nom d'où l'importance des actes notariés. Les avocats, les comptables n'ont aucune valeur.

Romain Coudert : De note côté, on a trouvé quelque chose de plus formel que le statut associatif pour protéger les droits des personnes en SCIC et SAS.

La CIAP a 2 missions : la formation Stage Paysan Créatif et le portage d'activité, c'est la fonction de la couveuse pour héberger des activités agricoles naissantes. L'idée c'est de se lancer, de tester jusqu'à ce que l'activité soit viable pour que les personnes puissent s'installer. Le contrat qui lie les personnes à la CIAP est un contrat d'appui au projet, sur 3 ans renouvelable 2 fois si besoin de prolonger ces contrats. L'AG de la CIAP a autorisé l'utilisation du statut ESA. Il n'y a pas de lien de subordination, les personnes peuvent avoir une fiche de paye, vendre leurs productions, bénéficier d'indemnités de licenciement. Cela donne les avantages du salariat avec revente des moyens de production aux paysan-nes.

Bruno Cœur : Il est déjà possible de faire beaucoup de choses à notre niveau ! La Charte agricole d'Orléans Métropole, les PAT... mais tout ça c'est de l'intention, des lignes directrices. Ce qu'on peut faire concrètement c'est être facilitateur pour que les successions se passent bien, protéger des terres en adaptant le PLU. On est dans un processus d'acquisition d'une soixantaine d'hectares auprès de la SAFER. Nous avons œuvré pour le développement de la filière bio avec le premier mandat de l'équipe en 2020. Toutes les terres sont louées à un maraîcher et bientôt à un viticulteur. Il y a aussi le projet de Marie-Pierre : construire une conserverie bio ([ATC45](#)). Nous avons tenté de travailler pour dans 4 à 5 ans, avec 2 frères agriculteurs qui ont 200 ha mais ils ne nous parlent pas en réunion et c'est difficile de mettre en place une stratégie pour éviter le départ à l'agrandissement. Nous avons encore 4 à 5 ans de délai : c'est donc le bon moment pour essayer de saisir cette opportunité, 200ha en bio potentiels... On aimerait qu'un collectif puisse se projeter là. Voilà où on en est et tout ce qu'on a pu faire en 4 ans.

Romain Coudert : Nous avons eu un cas de reprise dans ce genre de circonstances : un ancien agriculteur décède avant que les porteurs de projets ne s'installent. La CIAP est intervenue en attendant de solliciter et mobiliser des porteurs de projet. Il est possible de mobiliser la CIAP pour être en concurrence au moment où la cession va se faire à Bou.

Public : Je rebondis sur la question des zonages. Je représente l'ADEAR45 à la CDPENAF. On cherche à éviter la disparition des terres agricoles. La loi ZAN qui va aider les collectivités à maintenir un maximum de terres agricoles en périphérie des villes est intéressante. Il y a des collectifs anti-béton qui se montent, mais énormément de surfaces sont parties dans les années 2010. Des surfaces qui ont été rachetées dans ces années-là. La CDPENAF c'est l'horreur des maires mais on est là pour dire stop et par exemple maintenir le nombre d'arbres... on a des règles... il faut s'y tenir.

Public : Un PLU pour une commune, ça se révisé. C'est pour ça qu'on a fait une zone agricole protégée valable pour 10 ans, sans que ce soit possible de repasser la zone en U. Les zones U sont saturées et en général quand on dit cette zone-là sera N, on est plutôt dans une démarche de limitation. Je suis aussi bénévole chez Solidarité Paysans : on rencontre souvent des situations avec des personnes endettées qui sont inquiètes sur la problématique du passage des dettes qui se transmettent. Un système d'association permet-il que chacun prenne moins de risque ?

Alain Nikaise : Je vais vous dire oui, s'il y a vraiment des dettes les banques sont très liés aux tribunaux et si tu dis à la banque, je stoppe la ferme et je crée une association, il faut s'attendre à ce que le tribunal civil transmette les dettes, il est du côté des banques. L'agriculteur relève du civil, quand on dépose le bilan en agriculture, les dettes sont étalées sur 10 ans. Dans une SCEA, on protège les biens privés.

Le commodat je reviens dessus, ça existe depuis 10 ans. Il y a des gens qui arrêtaient leurs activités agricoles donc les propriétaires n'avaient plus de locataires. Ils pourraient se dire « je garde le temps que ça devienne constructible ». Passer de 4 000€ à 40 000€ l'hectare, ça fait réfléchir.

Le commodat peut être utilisé pour tester l'activité dans un premier temps. La grosse limite : ça ne sécurise pas l'investissement de la personne sur les terres irriguées par exemple.

Que disent les banques à ce sujet ?

Alain Nikaise : 15-20 ans, ça leur plait. Le propriétaire quand il prête ses terres, il est content quand on lui propose ce genre de deal.

Public : Au niveau rémunération quel objectif avez-vous Valentin ? S'enrichir et partir au bout de dix ans, faire sa carrière et finir sa vie ici ?

Valentin Rhiem : On ne s'est pas projeté à ce point. Ce qu'on fait c'est qu'on prépare l'entrée et la sortie des associés-es. Qu'est-ce qu'il se passe quand quelqu'un s'en va ? Qu'est-ce qu'il se passe pour celles et ceux qui restent ? C'est déjà ce qu'on prévoit, pas dans les statuts, mais tout ça on le réfléchit dans le règlement intérieur. On sait que des choses vont arriver qu'on n'aura pas prévues, on sait aussi qu'il y a un instant où il y aura de l'affect, de l'émotion. On sait aussi que peut-être Mathilde va partir dans 5 ans, mais si ça se trouve ce sera super difficile de continuer juste à 2....

Public : Et les banques ? Vous empruntez sur 15 ans, la banque ne demande pas de garanties ?

Valentin Rhiem : Pas plus que si je m'installais seul.

Public : Ce que j'entends me ravit, dans le sens de l'importance de prendre en compte le facteur humain. Par expérience on entend beaucoup de collectifs qui ne marchent pas. Je trouve ça super important à l'époque où l'on vit, dans le parcours à l'installation, ça devrait être pris en compte et suivi dans le temps. C'est super que votre expérience puisse être partagée.

CONCLUSION

Laurent Beaubois, porte-parole de la Confédération paysanne du Loiret

Un très grand remerciement aux intervenants et à tou-te-s les participant-e-s. C'était très riche d'avoir les visions et les positions à la fois du Maire, de l'agriculteur, du comptable et du conseiller. Les solutions devraient venir des politiques, mais c'est aussi lié à une volonté de la base. Si on se bouge à la base, on peut voir fleurir des initiatives, mais il faut le soutien des politiques !

Si on veut que des jeunes s'installent, il faut un territoire vivant. Adèle n'est pas certaine de reprendre la ferme, elle dit « c'est mort ici, il ne se passe rien, y'a pas de vie ». Donc on a besoin d'avoir des associations, des cafés à la ferme, etc. Sur nos territoires et sur nos fermes !